

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion de G. BORDONARO, Conseiller communal, concernant le
maintien des boîtes rouges et une amélioration du service universel de Bpost.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst :

Bpost a annoncé fin 2018 la suppression de 3000 boîtes rouges dans toute la Belgique. A Bruxelles, 252 boîtes rouges disparaîtront, dont 23 à Anderlecht. Cela représente plus d'un tiers des boîtes anderlechtoises. Cela signifie qu'il ne restera que 42 boîtes rouges sur tout le territoire communal.

Cette mesure impactera directement les citoyen.e.s, à commencer par les publics les plus fragilisés. Il s'agit de plusieurs milliers de lettres qui, chaque jour, ne pourront plus être déposées dans leur boîte habituelle. Il faudra pour cela aller plus loin. Or, poster son courrier reste une absolue nécessité. Comment feront demain les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, si la boîte rouge au coin de leur rue disparaît ? Cette mesure va par ailleurs à l'encontre du principe de relocalisation de l'économie, si important sur le plan écologique. Enfin, elle impactera l'emploi chez bpost, alors que le personnel ne cesse déjà de diminuer depuis 20 ans, et que l'entreprise réalise pourtant de très beaux bénéfices. Plusieurs communes ont déjà réagi suite à l'annonce de suppression de boîtes rouges sur leur territoire.

C'est pourquoi nous proposons que le Conseil communal adopte la motion suivante :

Vu le rôle social de premier plan joué par bpost ;

Vu l'importance de développer des infrastructures publiques de proximité, notamment pour des raisons écologiques ;

Vu les dommages que la diminution des boîtes rouges causeraient, en particulier pour les populations les plus fragilisées ;

Vu les besoins en termes d'emploi ;

Considérant les bénéfices réalisés par bpost pour l'année 2018 ;

Considérant le fait que bpost demeure une entreprise publique contrôlée à 51 % par l'État belge ;

Considérant l'absence de concertation avec les pouvoirs locaux, pourtant directement concernés ;

La commune d'Anderlecht déclare :

- S'opposer à la diminution du nombre de boîtes rouges par bpost sur son territoire ;

- Être solidaire avec les autres communes victimes d'une diminution des boîtes rouges ;

- Vouloir un service postal public fort, moderne et efficace, dans l'intérêt de ses habitants.

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture du texte suivant :

De heer burgemeester-voorzitter geeft lezing van de volgende tekst :

Bpost a le même réseau de boîtes rouges depuis 2004. Seulement, en 14 ans, et depuis l'avènement du courrier électronique, force est de constater que le volume de lettres expédiées a considérablement diminué. Avec une baisse de 60% des envois, certaines boîtes aux lettres rouges sont vides, ou presque. Bpost affirme qu'un quart des boîtes aux lettres rouges reçoivent moins de 6 lettres par jour.

Ce constat a mené Bpost à estimer que le maintien du réseau actuel ne se justifiait plus. C'est pourquoi, afin de maintenir à long terme une distribution qualitative du courrier, l'entreprise a décidé d'adapter son réseau et de supprimer les boîtes les moins utilisées, soit environ 3.000 boîtes sur les 13.000 boîtes existantes sur le territoire belge, d'ici le mois prochain (mars 2019). En outre, et comme son contrat de gestion l'impose, Bpost assure garantir une accessibilité suffisante aux boîtes aux lettres rouges, puisqu'il faut au moins une boîte aux lettres rouge dans un rayon de 500 mètres en zone urbaine.

Avant chaque suppression de boîtes, les citoyens sont avertis par un message apposé sur la boîte. Enfin, les courriers et envois postaux peuvent toujours être déposés dans les bureaux de poste et les points Poste qui se sont multipliés ces dernières années.

Il reste aujourd'hui 42 boîtes aux lettres rouges sur le territoire communal, en plus des bureaux de poste et des points poste. Le service semble donc assuré au regard des habitudes nouvelles de nos concitoyens. Nos concitoyens envoient moins de lettres, font plus de communications par internet, par SMS ou d'autres moyens. Il y a une augmentation du nombre de paquets déposés dans les points postes mais une diminution claire du nombre de lettres. Votre motion est donc un peu dépassée et il n'y a donc pas d'intérêt de l'adopter.

G. BORDONARO précise qu'il ne parle pas des 24 boîtes rouges qui vont être supprimées, mais de l'ensemble des boîtes rouges. Le Collège est dans la logique, menée déjà par la direction de Bpost, qui est en voie de privatisation, de ne garder que ce qui rapporte. Les arguments utilisés sont les mêmes que ceux de Bpost. Il soulève une contradiction politique. Selon le groupe PTB, même si, dans certaines boîtes rouges, seules 6 lettres sont déposées par jour, il y a des habitants comme les personnes âgées qui ont besoin de ces boîtes rouges. La Commune doit demander le maintien de toutes les boîtes, même si elles sont moins utilisées. En effet, la technologie permet de faire un tas de choses mais il y a des gens qui ne s'en sortent pas avec cette technologie. Il constate que le Collège est dans cette logique de privatisation et de rationalisation du service public.

Monsieur le Bourgmestre-Président dit que si le groupe PTB souhaite attaquer Bpost, il faut le faire au niveau fédéral. La Commune n'a pas de convention avec Bpost. Bpost met les boîtes rouges sans demander d'autorisation à la commune. Un certain nombre de boîtes ne sont pas ou peu utilisées. La motion est irréaliste. Il s'agit d'un service qui coûte horriblement cher, et contestable au niveau écologique. De plus, la motion est dépassée puisque les boîtes ont été retirées.